

19 jan 2022 -11:09

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Le vaccin Nuvaxovid sera proposé comme alternative aux personnes qui n'ont pu être vaccinées contre la Covid-19.

La CIM Santé publique a décidé aujourd'hui de proposer le vaccin Nuvaxovid en priorité aux personnes présentant un risque élevé de réaction allergique aux vaccins disponibles ou ayant eu des effets secondaires avérés après une première vaccination contre la Covid-19. Puisqu'un nombre limité de personnes sont concernées, les entités fédérées seront libres de proposer ce vaccin à d'autres groupes, selon le principe du *premier arrivé, premier servi*. Au total, 510 000 doses seront livrées à notre pays en février-mars.

Le 20 décembre 2021, l'Agence Européenne des Médicaments a approuvé le vaccin Nuvaxovid de la société américaine Novavax comme cinquième vaccin pour la vaccination contre la Covid-19 en Europe. Le Nuvaxovid est un vaccin protéique dit "sous-unitaire". Il contient de petites particules imitant la protéine Spike du coronavirus, contre laquelle l'organisme produit des anticorps. Le schéma de vaccination de base avec Nuvaxovid compte 2 doses, à administrer à au moins 3 semaines d'intervalle.

Sur la base de l'avis de la Task Force Vaccination, la Conférence Interministérielle Santé Publique a décidé aujourd'hui d'utiliser le Nuvaxovid pour la vaccination de base chez (1) les personnes présentant un risque élevé de réaction allergique grave aux composants des vaccins actuellement utilisés dans la campagne de vaccination belge, (2) les personnes ayant déjà eu une réaction indésirable grave après une vaccination avec un de ces vaccins. Les personnes qui sont déjà connues des centres de référence en matière d'allergies ou qui ont déjà reçu une attestation pourront être vaccinées par cette voie.

Puisque ces deux conditions concernent un nombre limité de citoyens, - estimé à environ 3000 personnes, les entités fédérées seront libres de proposer le vaccin Nuvaxovid à d'autres groupes, selon le principe du *premier arrivé, premier servi*. Il peut s'agir de professionnels de la santé non vaccinés et de personnes qui ont développé une phobie à l'égard des autres vaccins, dont l'efficacité et l'innocuité ont pourtant été largement prouvées scientifiquement. Les plateformes d'inscription BruVax et QVax pourront être utilisées pour orienter très bientôt les citoyens qui souhaitent être vaccinés avec le vaccin Nuvaxovid vers un certain nombre de centres de vaccination.

À partir de la seconde moitié de février 2022, 510 000 doses de Nuvaxovid seront livrées dans notre pays, réparties sur les mois de février et mars. Avec cette livraison, un maximum de 170 000 personnes pourront être vaccinées avec ce vaccin. Nous tenons compte du fait que ces personnes auront également besoin d'un rappel à l'avenir et attendons à cet égard de nouvelles données scientifiques.

Enfin, la CIM a également accepté le développement d'un nouvel outil qui permettra aux personnes ayant effectué un autotest positif de demander directement et immédiatement un code CTPC pour un test PCR. Ainsi, ils n'ont plus besoin de demander un CTPC au centre d'appel ou à leur médecin traitant. Cet outil sera disponible le jeudi 27 janvier.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (Présidente CIM),
- Wouter Beke - Gouvernement flamand,
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral,
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone,

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be